

CiMT CONSEIL DE
L'INFORMATION SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL



EPRI Education Policy
Research Initiative
Initiative de recherche sur les politiques de l'éducation

Rapport de recherche
Résumé exécutif



Combien gagnent-ils?

Nouvelles données probantes sur les gains en début de carrière des diplômés d'établissements d'enseignement postsecondaire canadiens, par sanctions et domaines d'études.

Résumé exécutif

Poursuivre ses études et sa formation a des répercussions importantes tant sur le plan personnel que sur la société.

Les choix que nous faisons en vue de faire des études postsecondaires (EPS) nous guident vers divers cheminements scolaires et professionnels. Ces décisions ont une importance cruciale pour la prospérité économique du Canada ainsi que pour de nombreux résultats personnels et sociaux. C'est pourquoi ce rapport conjoint de l'IRPE et du CIMT présente de nouvelles données sur les revenus d'emploi des diplômés postsecondaires.

Notre analyse s'inspire de la nouvelle Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) développée par Statistique Canada avec Emploi et Développement social Canada. La PLEMT nous a permis de repérer les diplômés de niveau collégial et universitaire ayant fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire public au Canada entre 2010 et 2014. Nous avons ensuite répertorié leurs gains d'emploi annuels depuis la première année suivant l'obtention du diplôme jusqu'en 2015. Ce rapport se penche sur les étudiants qui ont obtenu leur diplôme en 2010, étant donné qu'ils ont le plus long historique de rémunération observé dans le cadre des paramètres de recherche actuels (2011-2015).

Notre analyse des gains est d'abord présentée par sanction d'études, puis par

domaine d'études de façon à présenter des données complètes et détaillées. Voici les six sanctions d'études analysées : 1) le certificat d'études collégiales, 2) le diplôme d'études collégiales, 3) le baccalauréat, 4) la maîtrise, 5) le doctorat et 6) les diplômes qui mènent à un grade professionnel.

Onze principaux domaines d'études sont étudiés de façon à représenter l'ensemble des secteurs : l'éducation; les arts visuels et d'interprétation, et la technologie des communications; les sciences humaines; les sciences sociales et de comportements, et droit; le commerce, la gestion et l'administration publique; les sciences physiques et de la vie, et les technologies; l'architecture, le génie et les services connexes; l'agriculture, les ressources naturelles et la conservation; la santé et les domaines connexes ainsi que les services personnels, de protection et de transport.

Notre objectif est de fournir de nouveaux renseignements sur les gains des diplômés à tous les intervenants du secteur postsecondaire – les étudiants, les parents, les établissements, les décideurs, les chercheurs et la population canadienne – en vue de les aider à prendre des décisions éclairées. À cette fin, ce rapport s'accompagne d'un [tableau de bord interactif](#) qui permet aux lecteurs de poursuivre leurs recherches en fonction de leurs propres champs d'intérêt et besoins.

Bien que le salaire ne soit que l'un des facteurs dont les Canadiens tiennent compte lorsqu'ils envisagent de poursuivre des EPS, notre recherche révèle qu'il s'agit

CiMT EPRI

du facteur le plus important pour les étudiants. L'environnement de données actuel de la PLEMT n'offre pas encore d'autres résultats utiles sur le marché du travail des diplômés, tels que les avantages sociaux, les types de contrats et les heures travaillées.

Lorsque vient le temps de prendre une telle décision, il est nécessaire de se reporter aux données sur les gains, mais aussi aux autres renseignements disponibles, en plus des conseils de sa famille et de son entourage. Bien entendu, il faut également tenir compte de ses propres champs d'intérêt et habilités.

Les gains varient en fonction des sanctions d'études, mais tous les diplômés postsecondaires de 2010 ont vu leurs gains réels passer de 43100 \$ à 59300 \$ de 2011 à 2015, soit une augmentation annuelle de 8,4 % (38 % au total).

Nous constatons que les gains des diplômés titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales suivent les mêmes tendances après l'obtention du diplôme, se chiffrant d'abord à environ 35000 \$ avant d'atteindre 47000 \$ après cinq ans (tous les gains sont exprimés en dollars constants de 2016). Dans le cas des détenteurs d'un baccalauréat, les gains s'élèvent à 41100 \$ au cours de la première année d'emploi, puis atteignent 58700 \$ après cinq ans. Dans celui des titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, les gains moyens se chiffrent d'abord à 65200 \$ et 60100 \$ respectivement, avant de s'élever à environ 83000 \$ au cours de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme. Les titulaires d'un diplôme

professionnel – les médecins, les avocats, les dentistes et les pharmaciens – gagnent 68300 \$ au cours de leur première année d'emploi, mais ce montant monte ensuite à environ 99600 \$.

Sous un autre angle, les données révèlent que les gains des titulaires de diplômes ou de certificats d'études collégiales connaissent une croissance cumulative moyenne de 35 % et 31 % respectivement, sur cinq ans, si l'on tient compte de l'inflation. Cela représente une croissance moyenne de 7,8 % et 7 % par an. Au bout de cinq ans, les gains augmentent de 43 % (9,3 % par an) dans le cas des bacheliers, de 27 % (6,2 % par an) dans celui des titulaires d'une maîtrise, de 38 % (8,3 % par an) dans celui des titulaires d'un doctorat et de 46 % (9,9 % par an) dans celui des diplômés de programmes professionnels.

Si l'on considère l'ensemble des étudiants de niveau postsecondaire, les gains des diplômés de 2010 sont passés de 43100 \$ à 59300 \$ (une augmentation de 38 %) en date de 2015, soit une augmentation moyenne de 8,4 % par an. Bien qu'elles ne soient pas directement comparables, les données révèlent que l'ensemble des Canadiens du même groupe d'âge (de 22 à 28 ans en 2010) ont vu leurs gains réels augmenter d'en moyenne 24 %, ou 5,6 % par an au cours de la même période (de 2011 à 2015), qu'ils aient ou non fait des études postsecondaires.

Cinq ans après l'obtention du diplôme, les gains varient considérablement selon le domaine et la sanction d'études. Les diplômés des domaines les mieux rémunérés gagnent un salaire de 40 à 60 % plus élevé que celui des diplômés des domaines les moins bien rémunérés.

En moyenne, les diplômés des programmes d'architecture, génie et services connexes touchent les meilleurs salaires parmi les titulaires de certificats collégiaux, de diplômes collégiaux et de baccalauréats cinq ans après l'obtention de leur diplôme (60 500 \$, 64 500 \$ et 80 400 \$ respectivement). Parmi les détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat, ce sont les diplômés en commerce, gestion et administration publique qui reçoivent la meilleure rémunération (103 800 \$ et 123 600 \$ respectivement).

À l'opposé, les titulaires de certificats et de diplômes collégiaux ou de doctorats en sciences humaines, ainsi que les bacheliers et les titulaires d'une maîtrise en arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications touchent les salaires les plus bas. Ces diplômés gagnent entre 43 % (27 500 \$ diplômés collégiaux) et 61 % (62 800 \$ titulaires d'une maîtrise) de moins que les diplômés des domaines d'études les mieux rémunérés.

Les diplômés de programmes professionnels ne connaissent cependant pas les mêmes disparités salariales au sein des deux domaines d'études analysés, sciences sociales et de comportements, et droit ainsi que santé et domaines connexes, dans la mesure où ils perçoivent sensiblement le même salaire cinq ans

après l'obtention de leur diplôme (surtout en médecine et en droit).

Les femmes gagnent moins que leurs homologues masculins cinq ans après l'obtention de leur diplôme dans tous les domaines d'études et dans la grande majorité des cas, les écarts de revenus moyens entre les sexes augmentent entre la première et la cinquième année.

Les femmes gagnent de 2 à 21 % de moins que les hommes au cours de la première année suivant l'obtention de leur diplôme, toutes sanctions d'études confondues. Cet écart se situe ensuite dans une fourchette de 16 % (doctorat) à 34 % (certificat collégial) après cinq ans.

L'analyse de l'ensemble des sanctions d'études révèle que les femmes gagnent en moyenne 12 % (5 700 \$) de moins que les hommes un an après l'obtention de leur diplôme. Cet écart s'accroît chaque année subséquente, tant en termes absolus que relatifs, pour atteindre 25 % (17 700 \$) cinq ans après l'obtention du diplôme.

Dans la grande majorité des cas, les écarts de revenus entre les hommes et les femmes varient en fonction des domaines d'études – dans certains cas de façon substantielle – et tendent à se creuser avec le temps. Parmi nos 51 catégories de sanctions et de domaines d'études, seuls trois cas de femmes touchant un salaire plus élevé que les hommes au cours de la première année d'emploi ont pu être observés. Au bout de cinq ans, l'ensemble des femmes perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes.

À titre d'exemple, les femmes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme collégial en éducation gagnent environ 45 % (28 500 \$) de moins que leurs homologues masculins cinq ans après obtention du diplôme. Dans le cas des titulaires d'une maîtrise en arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications et en commerce, gestion et administration publique, les femmes gagnent 32 % de moins que les hommes (16 800 \$ et 39 600 \$ respectivement). Les écarts sont toutefois considérablement moindres dans certains domaines. Les femmes titulaires d'un baccalauréat en santé et domaines connexes ne gagnent par exemple que 1,9 % (1 300 \$) de moins que leurs homologues masculins.

Les étudiants étrangers qui s'établissent et travaillent au Canada affichent des gains inférieurs à ceux de leurs collègues canadiens, mais l'écart tend à diminuer avec le temps.

Les gains des étudiants étrangers sont de 17 à 38 % inférieurs à ceux des Canadiens un an après l'obtention du diplôme dans quatre sur cinq des sanctions d'études. Toutefois, ces disparités diminuent de 5 à 20 % après cinq ans dans le cas des titulaires d'un doctorat ou d'une maîtrise, tandis que les détenteurs d'un certificat collégial perçoivent des revenus semblables à ceux des diplômés canadiens.

Si l'on considère l'ensemble des diplômés de toutes les sanctions d'études, on constate que les étudiants étrangers qui ont obtenu leur diplôme en 2010 et qui se sont par la suite établis au Canada pour y travailler ont gagné 21 % (9 000 \$) de

moins que les diplômés canadiens au cours de leur première année d'emploi.

Par domaines d'études, seuls les étudiants étrangers titulaires d'une maîtrise en mathématiques, informatique et sciences de l'information ou en santé et domaines connexes gagnent plus que leurs homologues canadiens cinq ans après l'obtention du diplôme (un écart de 7,8 % [5 800 \$] et de 6 % [4 600 \$]). Deux des écarts les plus importants sont également observés chez les étudiants étrangers titulaires d'une maîtrise. Les détenteurs d'une maîtrise en commerce, gestion et administration publique et en éducation gagnent 35,5 % (37 800 \$) et 40 % (32 400 \$) de moins que les diplômés canadiens.

Contrairement aux tendances observées en fonction du sexe, les disparités salariales entre les diplômés canadiens et étrangers ont tendance à diminuer relativement au fil du temps.

Les diplômés réussissent bien en moyenne, mais le fossé qui sépare les diplômés à faible revenu des diplômés à haut revenu demeure important dans chacune des sanctions d'études, en plus de tendre à se creuser avec le temps.

Les sanctions d'études dont les revenus moyens sont les plus élevés (c.-à-d. diplômes menant à un grade professionnel, doctorat et maîtrise) affichent l'écart de revenus le plus vaste. L'écart entre les revenus les plus bas (10^e centile) et les plus élevés (90^e centile) se chiffre à 80 200 \$ dans le cas des diplômes professionnels, à 90 800 \$ dans celui des diplômes de maîtrise et à 94 900 \$ dans celui des

diplômes de doctorat, la première année suivant la fin des études. Dans tous les cas, l'écart absolu entre les revenus les plus élevés et les plus bas se creuse sur la durée. La disparité culmine à 126 700 \$ dans le cas des titulaires d'un grade professionnel cinq ans après l'obtention du diplôme et à 106 800 \$ et 110 100 \$ dans celui des détenteurs d'une maîtrise ou d'un doctorat.

L'écart qui sépare les revenus des titulaires de certificats collégiaux ou d'un baccalauréat passe de 58 100 \$ à 76 100 \$ de la première à la cinquième année suivant l'obtention du diplôme. L'écart de gains entre les titulaires d'un diplôme d'études collégiales parmi les mieux et les moins bien rémunérés se chiffre à 46 300 \$ au cours de la première année d'emploi, puis se creuse jusqu'à atteindre 65 900 \$, soit l'écart le plus faible de l'ensemble des sanctions d'études.

Les fourchettes de gains observées en fonction des sanctions d'études peuvent cependant se chevaucher, ce qui signifie que – dans certains cas – les diplômés dont le revenu moyen est élevé (titulaires d'un doctorat par ex.) peuvent gagner moins que ceux dont le revenu moyen est généralement inférieur (titulaires d'un baccalauréat par ex.). Des résultats similaires ont été observés au niveau des domaines d'études, où les fourchettes de gains peuvent également se chevaucher et varier de façon considérable.

De nouvelles recherches s'appuieront sur ce rapport en vue de mieux alimenter le processus décisionnel de la population canadienne.

Ce rapport jette une lumière nouvelle sur

les gains des diplômés postsecondaires canadiens en début de carrière. Un prochain rapport de l'IRPE-CIMT présentera une analyse comparable des gains des étudiants ayant complété un programme de formation des apprentis enregistré. L'ensemble de ces rapports et des documents connexes, y compris [le tableau de bord interactif](#), permettra d'obtenir de nouvelles données détaillées sur les gains des diplômés postsecondaires et des finissants d'un programme d'apprentissage. Ces renseignements aideront les Canadiens à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur éducation et la formation.

La PLEMT comporte quelques limites qui ont un impact sur le type d'information qui peut être analysée et présentée. Statistique Canada travaille toutefois à l'enrichissement des données sur la plateforme de façon à permettre une analyse plus détaillée et plus approfondie. Ce processus comprend l'ajout de nouvelles sources de données, dont le recensement de 2016 et la Base de données longitudinales sur l'immigration (BDIM). Par ailleurs, la PLEMT pourra inclure les données sur les nouvelles cohortes de diplômés au fil des années, ce qui lui permettra d'en assurer le suivi sur de plus longues périodes et de demeurer une source précieuse d'information sur le marché du travail.